

Conseil Communautaire du 30 novembre 2017

D 2017

I

10

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 dossier 1 (début de séance) - 71 dossier 1 (avant vote) – 69 dossier 2 à 3 – 63 dossier 4 à 16
Votants	79 dossier 1 (début de séance) – 78 dossier 1 (avant vote) – 77 dossier 2 à 3 – 70 dossier 4 à 16

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24.11.2017** s'est réuni à la salle multiculturelle de Meilhan S/Garonne en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir Maryse HERVÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA (suppléante)
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Foures Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [(+ pouvoir Josette PATISSOU), jusqu'au dossier 3]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (dossier 1)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS [(+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à compter du dossier 2), jusqu'au dossier 3]
<u>Gratoloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS (dossier 1)
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir Jean.Pierre-MARCHAND) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Charles CILLIERES à compter du dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier 3) – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU) – Michel HOSPITAL - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Josette JACQUET) – Bernard MANIER (jusqu'au dossier 3) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 3)
<u>Sainte Bazelle</u>	Gilles LAGAÜZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (début de séance) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

<u>Absents ou excusés</u>	Maryse HERVÉ – Guy IANOTTO - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Jean.Pierre MARCHAND – Thierry CARRETEY - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Philippe RIGAL (en cours du dossier 1) – Jean.François THOUMAZEAU (à compter du dossier 2) – Guy FARBOS (à compter du dossier 2) - Patrick GAUBAN (à compter du dossier 4) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 4) – Charles CILLIERES (à compter du dossier 4) – Bernard MANIER (à compter du dossier 4) – Francis LABEAU (à compter du dossier 4)
----------------------------------	--

<u>Pouvoirs de</u>	Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ – Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Daniel BENQUET – Josette JACQUET à Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU – Jean.François THOUMAZEAU à Thierry CONSTANS – Charles CILLIERES à Sophie BORDERIE
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Marie.France BONNEAU
------------------------------------	----------------------

Dossier n°10 -

ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT PLUS

Résumé de la délibération

La présente délibération vise à attribuer à titre exceptionnel une subvention de 1 200 € à l'association Environnement plus, en compensation de la diminution de l'aide de l'état concernant le programme d'actions 2017 du contrat de ville de Val de Garonne Agglomération.

Exposé des motifs

Chaque année, dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de Val de Garonne Agglomération, un programme d'actions est défini et impacte les 3 volets du contrat que sont la cohésion sociale, le développement économique/emploi et le cadre de vie/renouvellement urbain. Le conseil communautaire a approuvé, par la délibération n° D2017D07, le versement d'une subvention de 9 000 € à l'association environnement visant à cofinancer son action « Sensibilisation à la gestion durable des déchets, à la valorisation des espaces verts, à la rénovation de l'habitat, à l'émergence de projets collaboratifs ».

Le gouvernement a décidé par un décret en date du 20 juillet, d'annuler 46,5 millions d'euros de crédits destinés aux «contrats de ville» 2017. Cela se traduit localement par une baisse de 60 000 € pour les actions entreprises en Lot-et-Garonne et de 4 700 € sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, pénalisant ainsi 8 actions dont celle menée par Environnement plus, dépendant de la compétence de Val de Garonne Agglomération, à hauteur de 1 200 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Attribue une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 200 € pour l'association Environnement plus pour la réalisation de l'action « « Sensibilisation à la gestion durable des déchets, à la valorisation des espaces verts, à la rénovation de l'habitat, à l'émergence de projets collaboratifs » inscrite dans le cadre du contrat de ville de Val de Garonne Agglomération pour l'année 2017 ;

Précise que Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2017 à l'article 6574.

Précise que cette subvention sera versée à la clôture de l'opération, sur production du bilan d'activité.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	70	
<i>Pour</i>	70	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 30 novembre 2017

Publication / Affichage
Le 5.12.2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,